

# PPCR, NOUVELLES CARRIÈRES : mise en place dès cette rentrée !

## Dès septembre, première étape : le reclassement !

Dès le 1er septembre se mettent en place de nouvelles grilles d'avancement et de rémunération. Pour connaître votre reclassement et vérifier l'exactitude de l'arrêté

**Module de calcul du reclassement sur notre site : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**

## J'ai été inspecté l'an dernier, à quoi ça sert ?

Un système transitoire :

Si vous êtes un professeur certifié et agrégé, CPE ou Psy-EN qui, au cours de l'année scolaire 2017-2018, atteint **les 2 ans dans le 6e échelon ou les 2 ans et demi dans le 8e échelon**, votre note obtenue suite à l'inspection associée à votre note administrative de 2016, peut vous classer parmi les **30% des personnels ayant un avancement accéléré d'un an**. Sinon, c'est le rythme correspondant à l'ancien choix accéléré qui s'impose à tous.

## La classe exceptionnelle

Cette année, un nouveau grade se crée pour faire suite à la Hors Classe : la **Classe Exceptionnelle**. Nouveau débouché de carrière dont l'accès est encore trop

## En cours d'année : un « rendez-vous de carrière » ?

### Qu'est ce qu'un « rendez-vous » de carrière ? :

Une inspection en situation professionnelle suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis un entretien avec le chef d'établissement dans les 6 semaines qui suivent. Et plus de note mais une grille !

### Qui est concerné cette année par les « rendez-vous de carrière » ?

Les professeurs certifiés et agrégés, les CPE et les Psy-EN qui, au cours de l'année scolaire

entrent dans la 2<sup>e</sup> année de l'échelon 6

Possible accès à l'échelon 7

atteignent 1 an et demi dans l'échelon 8

Possible accès à l'échelon 9

entrent dans la 2<sup>e</sup> année de l'échelon 9

Prise en compte pour l'accès à la

**Si vous êtes dans un de ces cas de figure, vous avez, normalement, reçu un mail du rectorat sur votre boîte académique début juillet. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous.**



**Stage  
« PPCR  
- Nouvelles carrières »  
Jeudi 16 novembre à Lyon**

**Formulaire d'inscription  
et modèle d'autorisation d'absence  
sur notre site :  
[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**



**Une question,  
des difficultés,**

**Les militants du SNES sont là  
pour vous répondre, vous  
conseiller et vous aider.  
Contactez nous**

- Par mail : [s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu)
- Par téléphone : 04 78 58 03 33
- En venant à la permanence (16 rue d'Aguesseau – Lyon 7<sup>e</sup>) du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

